

Enregistrement cotisation et caution

Possibilité de paiement échelonné

Titulaire du (des) chèque (s) et N° du chèque	Date d'émission	Banque	Nb de chèque	Montant	Date de dépôt	

Horaires d'ouverture

Mardi 17h30 – 19h30 : Loisir – Selon disponibilités. (Horaires hiver : salle)
Mercredi 14h – 17h : Jeunes
Jeudi 17h30 – 19h30 : Loisir (Horaires hiver : salle)
Samedi 9h00 – 12h00 : Loisir
Samedi 14h – 17h30 : Jeunes

Consignes de sécurité

- ° Interdiction d'aller en Loire sans l'autorisation d'un moniteur
- ° L'aviron n'est pas prioritaire sur les autres embarcations
- ° Respecter le sens de navigation
- ° Ne pas sortir si les conditions météo ne le permettent pas
- ° Interdiction formelle de descendre de bateau
- ° En cas de chavirage, ne pas lâcher son bateau

Consignes d'utilisation

- ° Respecter les locaux et le matériel
- ° Avant de monter en bateau, inscrire obligatoirement sa sortie sur le cahier prévu à cet effet
- ° Vérifier le bon état du matériel avant de le mettre à l'eau
- ° Vérifier le bon état du matériel avant de la ranger
- ° Signaler la casse éventuelle survenue lors d'une sortie
- ° Signaler le matériel en mauvais état

Obligations de l'adhérent

- ° Je m'engage à respecter le règlement intérieur de la FFA
- ° Je m'engage à respecter et à m'impliquer pour mes coéquipiers
- ° Je m'engage à respecter les consignes données par l'encadrement
- ° La pratique s'effectue dans une tenue appropriée (combinaison du club ou similaire, vêtements près du corps, pas de poches). Une tenue de rechange est nécessaire.

La caution matérielle

° La caution ne sera encaissée qu'en cas de casse de matériels due au non respect des consignes d'entraînement données par les encadrants ou sur négligence coupable du pratiquant. La décision étant prise par le comité de direction.

A l'issue de la saison les chèques seront restitués sur demande, les chèques non réclamés seront détruits lors de l'assemblée générale suivante.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté le règlement et les consignes indiquées ci-dessus.

Signature(s) (du licencié et des parents pour les mineurs)

1 exemplaire est fourni à chaque adhérent